

COUR ADMINISTRATIVE

CONVOCATION

pour l'audience publique de la
Cour administrative du
mardi 21 janvier 2020, à 9:00 heures
au Nouvel Hémicycle
1, rue du Fort Thüngen, L-1499 Luxembourg
(Niveau -3)

Ordre du jour :

1) Affaires appelées pour plaidoiries:

1) 43343C UNIVERSITÉ DE LUXEMBOURG

c/ ...

en matière de : Marchés publics

Avocat(s) : Me KRIEGER Georges, Me CHEVRIER Thibault

2) 43687C ..., ...

c/ Ministre de l'Immigration et de l'Asile

en matière de : Police des étrangers - Regroupement familial

Avocat(s) : Me FATHOLAHZADEH Ardavan

3) 43715C Etat du Grand-Duché de Luxembourg - Ministre de l'Immigration et de l'Asile

c/ ...

en matière de : Police des étrangers - Interdiction d'entrée sur le territoire

Avocat(s) : Me BA Abou

4) 43796C ..., ...

c/ Ministre de l'Immigration et de l'Asile

en matière de : Police des étrangers - Protection internationale, art. 35 (2) L2015

Avocat(s) : Me FATHOLAHZADEH Ardavan

5) 43813C ..., ...

c/ Ministre de l'Immigration et de l'Asile

en matière de : Police des étrangers - Protection internationale, art. 35 (1) L2015

Avocat(s) : Me URBANY Laura

DISCLAIMER

La présente convocation vous est adressée en votre qualité d'auxiliaire de la justice représentant une ou plusieurs parties impliquées dans une instance devant la Cour administrative et sert aux seules fins de l'organisation utile de l'audience ci-avant indiquée.

Tout autre usage ou toute diffusion de la présente convocation ou de tout ou partie de son contenu constitueraient un traitement des données personnelles de votre part qui va au-delà de la finalité de celui effectué par les juridictions administratives dans l'exercice de leur fonction juridictionnelle.

La Cour administrative vous demande partant de respecter l'objet de la présente convocation et de ne pas l'utiliser ou la diffuser intégralement ou par extraits à des fins autres que la planification du travail en relation avec les juridictions administratives au sein de votre étude.

COUR ADMINISTRATIVE

CONVOCATION

pour l'audience publique de la
Cour administrative
du
jeudi 23 janvier 2020, à 9:00 heures
au Nouvel Hémicycle
1, rue du Fort Thüngen, L-1499 Luxembourg
(Niveau -3)

Ordre du jour :

1) Affaires appelées pour continuation des débats:

1) 34327C Ministre de la Culture

c/ ...
en matière de : Sites et monuments
Avocat(s) : Me BAULISCH Daniel

2) 43480C ..., ... (France)

c/ Administration des Contributions directes
en matière de : Impôts - Appel en garantie
Avocat(s) : Me ROMERO Marie

3) 43481C ..., ... (France)

c/ Administration des Contributions directes
en matière de : Impôts - Appel en garantie
Avocat(s) : Me ROMERO Marie

4) 43482C ..., ...

c/ Administration des Contributions directes
en matière de : Impôts - Appel en garantie
Avocat(s) : Me ROMERO Marie

5) 43483C ..., ...

c/ Administration des Contributions directes
en matière de : Impôts - Appel en garantie
Avocat(s) : Me ROMERO Marie

2) Affaires appelées pour plaidoiries:

1) 43627C ..., ...

c/ Commune de Niederaanven - ...

en matière de : Urbanisme et aménagement du territoire - Permis de construire

Avocat(s) : Me KRIEGER Georges, Me MARX Serge, Me HELMINGER Steve

2) 43708C Commune de Beaufort

c/ Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

en matière de : Protection de l'environnement

Avocat(s) : Me HELMINGER Steve

3) Affaires appelées pour fixation:

1) 43816C ..., ...

c/ Ministre de l'Immigration et de l'Asile

en matière de : Police des étrangers - Regroupement familial

Avocat(s) : Me RANZENBERGER Arnaud

2) 43828C TICE Syndicat pour le Transport Intercommunal de personnes dans le Canton
d'Esch/Alzette, Esch/Alzette

c/ ...

en matière de : Fonctionnaires communaux

Avocat(s) : Me RODESCH Albert, Me DECKER Nicolas

3) 43829C TICE Syndicat pour le Transport Intercommunal de personnes dans le Canton
d'Esch/Alzette, Esch/Alzette

c/ ...

en matière de : Fonctionnaires communaux

Avocat(s) : Me RODESCH Albert, Me DECKER Nicolas

DISCLAIMER

La présente convocation vous est adressée en votre qualité d'auxiliaire de la justice représentant une ou plusieurs parties impliquées dans une instance devant la Cour administrative et sert aux seules fins de l'organisation utile de l'audience ci-avant indiquée.

Tout autre usage ou toute diffusion de la présente convocation ou de tout ou partie de son contenu constitueraient un traitement des données personnelles de votre part qui va au-delà de la finalité de celui effectué par les juridictions administratives dans l'exercice de leur fonction juridictionnelle.

La Cour administrative vous demande partant de respecter l'objet de la présente convocation et de ne pas l'utiliser ou la diffuser intégralement ou par extraits à des fins autres que la planification du travail en relation avec les juridictions administratives au sein de votre étude.